

instrument contondant. Il est reconnu que ces deux instruments n'en font qu'un, que l'on appelle machette. On a peine à comprendre, en voyant les blessures, comment cette femme existe encore; il a fallu un miracle de la science chirurgicale pour obtenir ce résultat.

En effet, qu'on se figure un coup de hache sur la tête au dessus du front et parallèlement à la face, deux autres coups venant du haut du front vers le nez, un coup contondant derrière l'oreille et un autre coup du même genre qui lui a brisé la mâchoire inférieure.

Ayant été admis à causer avec elle, voici en résumé ce qu'elle m'a dit: « Il était environ six heures et demie du soir, le souper de la famille était sur la table, la lampe était allumée, le fils et la fille Largillière avaient presque terminé leur repas, parce que le père, qui travaillait aux champs avec ses chevaux, était en retard, et la femme Largillière supposait même qu'il était arrêté chez un ami; dans ce moment elle entendit les chevaux, c'était son mari qui rentrait; elle dit aussitôt à son fils, âgé de 16 ans: « Prends le crassé (ancienne lampe en usage dans le pays), et va éclairer ton père. » Et s'adressant à sa fille: « Et toi, Bibiane, va tirer du cidre. »

Bibiane étant revenue de la cave, se méritait, lui dit encore: « Va donc voir ce qu'il font là, qu'ils ne viennent pas souper. »

Bibiane, grande et forte fille de dix-neuf ans, prend un grand espace le globe en verre et se dirige vers l'écurie qui communique dans la première chambre par un couloir d'environ 2 mètres 50 de largeur sur 1 mètre 10 de hauteur.

A partir de ce moment, la femme Largillière n'a plus aucun souvenir de ce qui s'est passé; non moins elle croit se rappeler qu'elle a vu son mari qui lui avait dit: « Va chercher le cidre dans l'écurie, et que le père qui rentrait, ait le crassé; puis, le survenant, averti de la présence de sa fille, elle a demandé ce qu'il lui était tombé; ensuite, elle a demandé pour quoi sa fille n'était pas là, ainsi que son mari et son fils; il lui fut répondu que le père et le fils étaient allés au cidre et que sa fille était en mission.

Mais le lendemain, lors que l'on apporta les cercueils, elle en eut du bruit et quelques années: « Un jour j'ai vu un pareil assassinat! » Alors, dit-elle, j'ai compris que nous avions tous été assassinés.

Voilà tout ce que peut lire sur l'histoire la femme Largillière. M. J. Reboux est toujours en prison, et la justice continue ses investigations.

Cours public de physique

Nous avons assisté mercredi à la théorie de l'action des aimants et de la terre sur les courants. Quoique cette leçon soit très aride en elle-même, M. Jaudeau, avec toute clarté admirable qu'il apporte dans toutes ses explications, sut encore y introduire quelque charme.

Nous allons essayer de rapporter de la manière la plus claire qu'il nous sera possible la quintessence de cette leçon; seulement nous prions le lecteur de se montrer un peu indulgent si l'absence de figures et d'appareils rend notre narration un peu difficile à comprendre.

Nous avons vu naguère que l'aiguille aimantée mise en présence d'un courant fixe est dirigée par celui-ci de manière que le bonhomme d'Ampère couché dans le fil, et que nous supposons connu du lecteur ait toujours le pôle austral à sa gauche.

Si l'aimant était fixe et que le courant fut mobile, ce serait le courant qui se trouverait orienté. En effet, si l'on fait passer un courant dans un cercuit fermé, rectiligne ou circulaire, mobile autour d'un axe vertical, au moment où l'on approche un fort aimant de l'appareil, le courant se met en croix avec l'aimant, de sorte que le pôle austral se trouve toujours à la gauche de l'observateur qui regarde dans le sens du courant.

La terre a une action tout à fait analogue sur les courants; elle leur imprime tantôt une direction déterminée, tantôt un mouvement de rotation continue, suivant que ces courants sont horizontaux ou verticaux; si le courant mobile est vertical, il veut se placer, sous l'influence du globe, dans un plan perpendiculaire au méridien magnétique; et s'il est à l'est s'il est descendant et à l'ouest s'il est ascendant.

Si le courant est horizontal, il entre en rotation de l'est à l'ouest s'il s'éloigne de l'axe qui le supporte; il tourne en sens contraire s'il se rapproche de cet axe.

Se le courant est fermé, qu'il soit circulaire ou rectiligne, il prendra, sous l'action de la terre une direction telle qu'il sera descendant à l'est et ascendant à l'ouest.

Toutes ces actions, dont la majeure partie a été démontrée mercredi, s'expliquent aisément par l'action des courants sur les courants si l'on admet l'hypothèse d'Ampère que nous allons exposer.

Pour l'orientation de l'aiguille aimantée sous l'influence de notre globe, on a, dès longtemps, comparé ce dernier à un vaste aimant dont la ligne neutre serait l'équateur, dont le pôle boreal attirerait le pôle austral de l'aiguille aimantée; mais à l'aide de cette hypothèse on ne saurait expliquer certaines variations de l'aiguille; par exemple ses variations diurnes on a donc pu élever des doutes sur l'exactitude de cette hypothèse.

L'illustre Ampère dont l'intelligence et les travaux ont jeté une si grande lumière sur l'électricité dynamique nous ont présenté un autre qui n'est pas moins vraisemblable et qui paraît destinée à être un

jour la seule adoptée. Ampère nous dit que la terre est parcourue de l'est à l'ouest par des courants parallèles à l'équateur. Or, nous avons vu autrefois (et nous l'avons rappelé tout à l'heure) que l'existence de semblables courants aurait pour effet de diriger l'aiguille aimantée du nord au sud, c'est-à-dire de lui donner la direction du méridien magnétique.

Quant à l'origine de ces courants Ampère l'attribue aux actions chimiques aux décompositions incessantes qui se produisent dans les entrailles du globe, entre ces matières en fusion qui y sont renfermées.

Nous avons vu en effet, que quand des matières se décomposent il y a production de courants; la théorie de la pile repose même sur ces principes.

On bien ses courants seraient des courants thermo-électriques dont l'existence serait due à la présence successive du soleil sur notre globe, cet astre, d'après la rotation de la terre paraissant marcher de l'orient à l'occident. Nous laissons à M. Jaudeau le soin de nous éclairer sur la nature et la théorie des courants thermo-électriques.

W. H.

VILLE DE ROUBAIX

Cours public de Chimie.

Lundi 15 mai, à 8 h. du soir.

DE L'ARGENT (Suite).

Ductilité, malléabilité, dureté de l'argent. — Alliage d'argent et de cuivre. — Historique de la monnaie. — Titre de l'argent déterminé par l'ingénieuse opération de la coupellation. — Valeur du kilogramme d'argent pur. — Comment on peut rendre aux ustensiles en argent, ternis par le sel de cuisine ou par les émanations sulfureuses, leur beauté première. — Ruchage de l'argent. — Action des acides sur l'argent. — Du niellage et des nielles.

Cours public de Physique

Mercredi 17 mai, à 8 h. du soir

1^o Expérience de la grenouille de Galvani. — 2^o Assimilation des aimants aux solénoïdes. — Explication des différents phénomènes magnétiques et électro-magnétiques. — Action directrice de la terre. — Action des courants sur les aimants. — Actions mutuelles des aimants. — Aimantation. — Solénoïdes. — Action d'un aimant sur le fer doux.

COURS DE LA BOURSE

Cours de clôture	le 12	le 13	hausse	baisse
3 ^o / ₄ ancien	67,65	67,60	»	»
1/2 au compt	95,50	95,50	»	»

Pour toute la chronique locale: J. Reboux.

Des dépêches adressées ce matin de Paris à plusieurs négociants de notre ville, nous apprennent qu'à la date du 3, les généraux confédérés Dick et Taylor ont fait leur soumission et que la guerre est considérée comme terminée.

Le Président a autorisé les relations commerciales entre le Nord et le Sud.

Les forces confédérées se rendent de toutes parts, et l'on s'attend à recevoir la nouvelle de la soumission des généraux Kirby et Smith.

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances:

Paris, 12 mai 1865.

D'après les on dit du monde officiel, M. de Persigny ne serait rev nu si rapidement à Paris qu'après le retour prochainement à Rome où il se trouverait en même temps que M. Vegezzi.

On dit qu'un grand nombre de députés sont opposés à l'aliénation d'une partie des forêts de l'Etat (cent millions de francs), comme élément de recettes dans le projet de travaux publics récemment déposé au Corps législatif.

On assure que le gouvernement français a demandé au président Johnson la reconnaissance officielle de l'empire du Mexique.

Les journaux anglais rendent compte des réceptions faites à Dublin au prince de Galles, chargé par la Reine d'ouvrir l'exposition irlandaise. L'héritier de la couronne a promis de faire tout ce qui est possible pour assurer le bonheur et la prospérité du peuple irlandais.

Une lettre d'Alger exprime l'espoir que le maréchal de Mac-Mahon va obtenir une notable extension de ses attributions, jusqu'à être admis à correspondre directement avec l'Empereur, sans passer par l'intermédiaire du ministre de la guerre.

On sait que Mgr Mannig est appelé à remplacer le cardinal Wiseman sur le siège de Westminster. Personne, dit-on, ne ressemble plus au regrettable et regretté P. de Ravignan dont il était l'ami.

On mande de Bruxelles que le duc de Brabant a donné, hier et avant-hier, de nombreuses audiences au Palais royal. Cet incident, rapproché de la maladie de S. M. le roi Léopold, excite une assez vive censure.

Le nombre des émigrants des duchés en Amérique est si grand que la Société des paquebots transatlantiques de Hambourg a dû ordonner un départ extraordinaire pour le 3 Juin. Les charges que l'occupation fait peser sur les duchés augmentent chaque jour, et on entend s'élever de tous côtés les plaintes les plus amères contre le Gouvernement prussien.

Abd-el-Kader, qui vient visiter Paris, avec l'autorisation de l'Empereur, passera trois semaines dans la capitale; il ira ensuite faire une excursion en Touraine ou, il a laissé d'excellents souvenirs. L'intention de l'ex-émir n'est point de se fixer en France, encore moins de chercher à rentrer en Algérie; il compte s'établir en Syrie et, si la Providence le permet, y passer le reste de ses jours.

M. Prevost-Paradol serait sur le point d'abandonner la religion juive dans laquelle il est né, et dont il était toujours resté l'adepte très fervent. C'est à Mgr. Dupanloup, évêque d'Orléans et académicien, qui reviendrait l'honneur de faire entrer son jeune et brillant collègue dans le giron du catholicisme.

Il paraît que la rédaction politique de l'Europe, de Francfort, serait sinon renouvelée, du moins considérablement purgée. S'il en était ainsi, le nouveau ministre de l'intérieur ne tarderait probablement pas à rapporter son décret d'interdiction.

Voici un joli mot que l'on prête au prince de Luxembourg-Montmorency: On discute beaucoup la question de générations spontanées, a dit le prince; elle est tranchée par l'incident Périgord, il est évident que les générations spontanées existent, puisque voilà un duc de Montmorency qui s'est fait tout seul, sans la coopération d'aucun Montmorency.

Pour toute la correspondance: J. Reboux

Tribunaux.

DEUX COMMIS D'AGENT DE CHANGE ACCUSÉS D'AVOIR PRIS LE NOM DE M. CONTI, CHEF DU CABINET DE L'EMPEREUR.

La Cour d'assises de la Seine est saisie aujourd'hui, d'une affaire qui emprunte sa gravité, autant à la nature des faits reprochés aux deux accusés qu'à la position du personnage éminent dont ils n'avaient pas craint de signer le nom pour se livrer à des opérations de Bourse.

Le texte de l'acte d'accusation mettra parfaitement le lecteur au courant de ce qui s'est passé.

Au mois d'octobre 1864, le nommé Poulet entra en qualité de remisier chez le sieur Pestel, agent de change. Il y était admis, malgré des précédents regrettables, qu'il attribuait à la légèreté de la jeunesse et aux fâcheux entraînements des gens de bourse.

Fils d'un ancien notaire de province, il est venu à Paris pour chercher à établir dans l'industrie et dans des opérations de ventes et d'achats de fonds une fortune éprouvée tout à tour par la déconfiture et par la faillite, l'accusé, en effet, ne répudiait pas les moyens illicites de se procurer de l'argent.

Employé en 1862 dans les bureaux de son père, il y déroba une somme d'environ 5,000 fr. Attaché comme simple commis, en 1863, à l'office du sieur Millet, agent de change, il y faisait pour son compte personnel, et sous le nom de l'un des clients du sieur Millet, des opérations de bourse qui se sont liquidées par une perte de 75,000 fr. environ. Cette somme, pour laquelle il avait abusé de la confiance de son patron, a été remboursée au sieur Millet au moyen d'une transaction consentie sur une immeuble par Poulet père et par l'une de ses amies.

Chez le sieur Pestel, les actes de l'accusé n'ont pas tardé à démontrer que l'expérience n'était point la cause de ses méfaits et que sa convoitise, alimentée par le désordre, était le véritable mobile de sa conduite.

Il reprit chez ce nouveau patron l'habitude de jouer sous le nom d'un tiers. C'est ainsi qu'il se trouve débiteur, sous le nom d'un sieur Roger, d'une somme de 73,000 fr. solde de compte Roger chez le sieur Pestel pour diverses opérations.

Au mois de février dernier, il conçut et réalisa, de concert avec Thibault, la pensée du crime dont les accusés ont à rendre compte à la justice. Poulet persuada au sieur Pestel qu'il était en rapport avec M. Conti, conseiller d'Etat, chef du cabinet de l'Empereur. Il ajouta qu'il était chargé de servir d'intermédiaire à M. Conti, pour des opérations de bourse considérables. Lorsque, par ses manœuvres habiles il eut inspiré une certaine confiance à son patron, il lui donna, pour le compte prétendu de M. Conti, des ordres qui furent exécutés sur une large échelle les 15, 17 et 18 février, alléguant une indispensable discrétion.

Poulet concentra sur sa personne toute l'opération, à l'usage des ordres et recevant les avis d'exécution. Cependant l'importance des affaires engagées inspira au sieur Pestel, qui avait trop facilement oublié ses devoirs professionnels, le désir d'avoir la preuve des allégations de l'accusé, soit par une entrevue avec le client, soit par une lettre émanée de lui. C'est alors que, le 20 février, pour répondre à ce désir et afin de prévenir les soupçons, l'accusé présenta à son patron une lettre à lui adressée et dont le contexte était à peu près ce qui suit: « Pour sauvegarder votre responsabilité vis à vis de M. Pestel, je reconnais avoir ordonné et accepté les opérations des 15, 17 et 18 février; veuillez donner connaissance de cette lettre à M. Pestel et me la rapporter ce soir. » Cette lettre était signée: « Conti, secrétaire de l'Empereur. »

Cette lettre avait un double but, d'une part de rassurer Pestel, et d'autre part, justifier sa confiance pour l'avenir, ce double but était atteint d'une manière générale.

Le même jour, 20 février, à l'heure de la Bourse une circonstance particulière de nature à exercer quelque influence sur le marché financier, détermina Poulet à produire à son patron une autre lettre ainsi conçue à peu près: « M. Poulet mettra plus de régularité dans ses visites ou mes ordres cesseront. Vendre 1,000 Mobiliers au cours. » Au bas de ce texte était apposé pour valoir signature l'initiale C. La lettre était: « A Pestel pour remettre à Poulet. » Cette lettre fut apportée à la Bourse par un commissionnaire à qui Poulet lui-même l'avait remise dans ce but.

Les deux lettres ainsi communiquées au sieur Pestel étaient fausses, fabriquées par suite d'un concert entre Poulet et Thibault, écrites de la main de ce dernier, elles étaient l'instrument d'une odieuse manœuvre, où l'audace et l'oubli de tout respect le disputaient à la plus insigne fourberie. Bien que ses soupçons fussent en partie éveillés, le sieur Pestel, sur la foi de ces deux documents faux, fit encore, à la date du 25 février pour Poulet une opération de report de vente de 150,000 fr. de rente, et, quelques jours après il eut la preuve manifeste que M. Conti ignorait jusqu'à l'existence des accusés, qui eux-mêmes ne connaissaient de sa personne que son nom et son inimitable position.

Poulet fut arrêté le 6 mars, au moment où il venait de réclamer et de recevoir chez son patron, en un bon de 63,332 fr. 60 cent, sur la Banque de France, le bénéfice de ses criminelles spéculations. Cet accusé a fait des aveux complets. L'évidence des faits ne lui permettait pas de le refuser aux investigations de la justice. Il se borne à alléguer qu'il n'avait d'autre but que d'obtenir un gain suffisant pour couvrir le déficit du compte Roger.

Thibault a adopté un système absolu de dénégation, fondé sur cette circonstance que Poulet ayant détruit les lettres, son écriture ne peut être produite contre lui. Mais en dehors de cette charge le crime de cet accusé n'en est pas moins établi par des preuves décisives.

Poulet, dans ses aveux sincères, désintéressés, affirme que Thibault a écrit les pièces fausses, il assigne l'heure et le lieu où chacune d'elles a été écrite. Il entre à cet égard dans des détails qui confirment sa vérité. Thibault a avoué lui-même au témoin Fontaine qu'il était l'auteur des lettres; au surplus, ce qui enlève toute espèce de doute, c'est qu'il a été déclaré comme prix de son œuvre, la moitié du bénéfice de l'opération criminelle. La moralité de cet accusé est pire encore que celle de Poulet, il s'est fait recevoir chez plusieurs agents de change, et sa réputation à la Bourse caractérisée en termes significatifs, explique trop facilement sa participation aux crimes déferés en ce moment à la justice.

Poulet et Thibault sont accusés d'avoir commis le crime de faux en écriture privée en fabriquant: 1^o une lettre missive adressée à Poulet pour être communiquée à Pestel, agent de change, contenant confirmation d'ordres de vente et d'achat de valeurs de Bourse données par ledit Poulet, et en y apposant ou faisant apposer la fausse signature Conti, ladite lettre missive étant de nature à porter préjudice à autrui; 2^o Poulet, d'avoir, à la même époque, à Paris, fait usage de pièces fausses, sachant qu'elles étaient fausses.

Crimes prévus par les articles 150, 151 et 164 du Code pénal.

M. Béchard est chargé de la défense des accusés.

Le jury, après un quart d'heure de délibération, a rapporté un verdict de culpabilité, mitigé par des circonstances atténuantes.

La cour a condamné Poulet et Thibault chacun à deux ans de prison et 100 fr. d'amende.

FAITS DIVERS

DETAILS SUR LA MORT DE WILKES BOOTH.

On écrit de Washington le 28 avril: « Wilkes Booth, assassin du président Lincoln, a été découvert, avec un complice nommé Harrold, dans les marais de St. Marys, près des bas Potomac. Un nègre en a donné avis, et aussitôt un détachement de cavalerie a été envoyé à leur poursuite, il les a trouvés à 20 milles, au sud ouest de Frédricksburg, cachés dans une grange. Booth, qui était cassé la jambe, se soutena à sur une bequille; tous deux étaient armés. On les a sommés de se rendre, ils ont refusé. On a mis le feu à la grange.

Booth a fait demander au commandant de la cavalerie de lui permettre de se porter à 50 yards en avant du détachement; il disait qu'alors, tout estropié qu'il était, il se chargerait de tenir tête à tous les détachements. On a refusé d'obtempérer à cette fautive demande. L'incendie de la grange augmentait alors d'intensité: Harrold a offert de se rendre, et il a passé ses mains à travers la porte de la grange pour qu'elles fussent liées; on l'a pris vivant. Bientôt après le toit de la grange s'est écroulé. Booth, au milieu des flammes, ne pouvant plus rester dans la grange a cherché se sauver. Un soldat, nommé Boston Barrett, lui a envoyé une balle dans le cou. Booth a vécu jusqu'à sept heures du matin, le 27 avril, ses dernières paroles ont été: « Dites à ma mère que je suis mort pour mon pays. »

La Reine d'Angleterre vient d'envoyer au Roi de Danemark l'ordre de la Jarretière. Une feuille satirique de Londres publie à ce sujet une caricature pleine de sens et d'humour. Elle représente le roi Christian avec les deux jambes coupées. Il tient à la main la fameuse jarretière, qu'il regarde d'un air désespéré. Au bas est cette légende: « Que voulez-vous que j'en fasse maintenant? »

Mme Sand avait envoyé ses compliments de condoléance à Jules Janin, à la suite de l'élection de M. Prevost-Paradol. La critique des Débats lui a dit-on, adressé en réponse, un quatrain ainsi conçu:

Je vois l'Académie où vous êtes présente
Si vous m'y recevez, mon sort est assez beau;
Nous aurons à nous deux de l'esprit pour quarante
Vous au moins comme quatre et moi comme deux.

— M. le comte Falderson, qui a déjà gagné cette année deux fois importantes en Angleterre avec la jument Fil de l'Air, vient d'y remporter deux nouvelles victoires. La première et la plus éclatante a été enlevée par Gladstone, cheval d'origine française, qui a gagné aux courses de Newmarket le grand prix de 2,000 guinées. Il courait à poids égal contre sept concurrents anglais, les meilleurs chevaux de l'année; il n'a été coté qu'à quinze contre un, mais après sa victoire il a été coté à cinq contre un pour le derby anglais, dans lequel il est engagé.

Le prix gagné par Gladstone vaut d'abord 50,000 fr., mais avec le produit des entrées, il s'élève à 100,000 fr. environ.

Le derby rapporte au vainqueur une somme qui n'est jamais moindre de 150,000 fr. et qui atteint quelquefois le chiffre de 200,000 fr.

Il n'y a que le grand prix de Paris qui produise une somme aussi forte.

M. de Lagrange a remporté sa deuxième victoire à New Market avec une pouliche de deux ans, Fleuriste, qui a gagné une poule de 12,000 fr. Un autre de ses chevaux est arrivé second dans une course disputée par quatorze concurrents. Nous pouvons donc maintenant dire, sans fanfaronnerie, que les Anglais ne sont plus nos maîtres sur le turf. Nous avons en général d'aussi bons produits, et, depuis deux ans, nos sujets valent mieux que les leurs.

— Les journaux de Lyon ont reçu la communication suivante:

L'empereur qui, dès la nouvelle de la crise qui pèse sur l'industrie de la soie, avait fait parvenir à M. le sénateur préfet du Rhône, des sommes importantes destinées à venir en aide aux ouvriers sans travail de notre ville, vient d'annoncer un nouveau don de 30,000 fr.

De son côté, l'impératrice, voulant donner à la classe ouvrière de cette cité une nouvelle marque de sa haute et bienveillante sympathie, vient d'adresser à M. le sénateur une somme de 10,000 francs qui devra recevoir la même destination.

— Les bains froids sont utiles et à la portée de tout le monde par leurs effets modiques, mais ils nécessitent certaines précautions qu'il n'est pas inopportuniste de signaler.

Le bain froid est rafraîchissant, si l'on n'y reste que peu de temps; il devient astringent et tonique, si on le prolonge au-delà d'une demi-heure; après une heure de natation il finit par être fatigant et peut devenir nuisible.

Il est indispensable d'attendre, pour se plonger dans l'eau froide, que la digestion soit faite et que tout soit calme dans l'économie du corps, c'est-à-dire qu'il n'existe ni émotion, ni excitation, ni chaleur de la peau, ni transpiration.

Les moments de la journée les plus favorables pour le bain froid sont le matin à jeun ou le soir avant le dîner. Il est utile de frictionner la peau avant d'entrer dans l'eau et après en être sorti.

Il ne faut pas entrer petit à petit dans l'eau, mais s'y plonger brusquement à deux ou trois reprises différentes. De cette façon on évite le saisissement désagréable et le reflux du sang dans les gros vaisseaux.

Une fois dans l'eau, il est nécessaire de faire de l'exercice, de se mouvoir; si l'on ne sait pas nager, il faut aller d'un endroit à un autre, battre l'eau des mains et des pieds, et éviter absolument de rester en repos.

Plus l'eau est froide, moins il faut y rester longtemps. La durée du bain est, suivant la constitution, d'un quart d'heure à quarante-cinq minutes. Il faut en sortir au premier frissonnement qu'on éprouve.

En sortant du bain, on prendra soin de s'essuyer et de se sécher parfaitement, et particulièrement les cheveux et le cuir chevelu. L'exercice modéré après le bain est d'un effet très-salutaire.

Les parents ne sauraient trop habituer leurs enfants à l'eau froide; c'est un moyen de fortifier leur santé et de donner à leur constitution cette énergie qui permet de braver les vicissitudes de la température.

Les bains froids de rivière sont favorables à tout le monde, mais particulièrement aux femmes.

BULLETIN FINANCIER.

Le marché se ressent à la fois du découragement des acheteurs et des approches de la belle saison. La tendance est à la faiblesse; mais les affaires sont à peu près nulles. Vers deux heures, le marché se raffermi à la suite de l'emprunt italien qui se relève rapidement de 65-65 à 66 1/2 et atteint même 66-10. On dit que 150 millions du nouvel emprunt ont été accordés à M. de Rothschild au cours de 66 fr., que le reste sera émis en Italie et qu'il n'y aura pas de souscription publique en France. Les fonds anglais sont venus sans changement à 80 3/8 à 1/2. Le comptant est peu animé. La rente est revenue en clôture La rente finit à 67-65 après 67-75. L'Italien reste à 65-30. Le mobilier finit à 805 après avoir fait 820 et l'Espagnol à 505 après 515. L'Orléans reste à 831-25, le Nord à 1075-50, l'Est à 511-25, le Lyon à 902-50, le Midi à 600, l'Autrichien à 447-50, le Lombard à 547-50, le Saragosse à 350 et le nord d'Espagne à 218-75. L'emprunt mexicain est coté 5 1/2. Les transatlantiques font 450.

Cours moyens 3 0/0 67,69 à 1/2 95,37 1/2
Banque de France, 5,700.
Crédit foncier, 1282